



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

au titre de

## L'ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR

- 1 – Complétez cet imprimé
- 2 - Joignez à votre demande **tous les justificatifs (originaux et photocopies)** indiqués dans la liste des pièces à fournir.
  - Les photocopies doivent être **lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.**
  - **Tout dossier incomplet sera refusé** et ne donnera lieu à aucun récépissé.
- Transmettez votre dossier
  - Cette demande est à envoyer, **datée et signée, accompagnée de toutes les pièces justificatives, en recommandé avec accusé de réception**, à :

Préfecture du Gers  
service des migrations et de l'intégration  
3 place du préfet Erignac  
BP 10322 - 32007 AUCH CEDEX

### Demander

**Numéro étranger**  
(sauf première demande)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Nom :** ..... **Prénoms :** .....

**Nom d'épouse :** ..... **Sexe :**  M  F

**Né(e) le :** ..... / ..... / ..... **à** .....

*Ville et pays*

**Nationalité :** .....

**Adresse :** N° ..... **Voie :** .....

**Complément** (appt, résid., hébergeant).....

Code postal : ..... **COMMUNE :** .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Courriel : .....

*Pensez à signaler tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone*

### Votre entrée en France

Date entrée en France : ..... / ..... / ..... Condition :  régulière  irrégulière

Passeport n° ..... valable jusqu'au : .....

Visa n° ..... valable jusqu'au : .....

### Votre situation familiale

• **Vos parents :** indiquez les informations de vos deux parents tel qu'indiqué sur votre acte de naissance (en cas d'adoption ou de kafala, joignez un justificatif)

	Nom	Prénom	Date de naissance	Nationalité	Pays de résidence	N° étranger (le cas échéant)
Père						

Mère					
------	--	--	--	--	--

**• Votre situation matrimoniale :**

- Célibataire  en concubinage  Marié(e)  Pacsé(e)  Séparé(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve)

Date du mariage / pacs \_\_\_\_\_ Lieu du mariage / pacs \_\_\_\_\_

Date divorce / séparation / décès \_\_\_\_\_ *En cas de divorce ou décès, veuillez joindre un justificatif*

- J'atteste sur l'honneur ne pas vivre en situation de polygamie sur le territoire français

**• Votre concubin(e), époux(se) ou partenaire (y compris en cas de séparation, divorce ou veuvage)**

Nom \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_ Ville et pays \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ N° étranger (le cas échéant) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tel. port. \_\_\_\_\_ Pays de résidence \_\_\_\_\_

**• Vos enfants (y compris si vos enfants sont majeurs)**

Indiquez la date d'entrée en France uniquement si l'enfant réside en France

NOM Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Pays de résidence	Entrée en France
	/ /				/ /
	/ /				/ /
	/ /				/ /
	/ /				/ /
	/ /				/ /

- Enfant à naître, indiquez la date de naissance prévue :**

*Si vous avez plus de 5 enfants, complétez la liste sur la page suivante*

**Votre famille**

**• Autres membres de votre famille**

(indiquez **toutes** vos autres attaches familiales **en France ou à l'étranger** : frères, sœurs, grands-parents, etc.)

NOM - Prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Nationalité	Pays de résidence	N° étranger (le cas échéant)

**Votre situation professionnelle (le cas échéant)**

--

**Votre demande de titre de séjour**

**Pour quel motif souhaitez-vous séjourner en France ?**

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude et la complétude des informations ci-dessus.** J'ai conscience que je dois être en mesure de justifier, à tout moment, que je continue à remplir les conditions de délivrance du titre de séjour, que l'administration peut procéder à des vérifications auprès des services et organismes habilités et que je peux être convoqué par l'administration à des fins de contrôle. J'ai conscience que mon titre de séjour peut être retiré notamment en cas de fraude, si je cesse de remplir les conditions de délivrance du titre de séjour ou si je fais obstacle aux contrôles ou ne défère pas aux convocations, conformément à la réglementation en vigueur.

**J'ai conscience qu'en cas de refus de séjour, je serai tenu(e) de quitter le territoire français** conformément à l'article L.411-2- du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

**FAIT A :**

**DATE :**

**SIGNATURE :**

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

TIMBRE  
FISCAL  
DÉMATÉRIALISÉ  
à 50 euros

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES pour toute demande :

- Ce formulaire de demande de titre de séjour complété en intégralité
- Lettre motivée et argumentée de demande d'admission exceptionnelle au séjour.
- 2 photographies d'identité récentes -norme ISO/IEC 19794-5
- 50 € en timbres fiscaux non remboursables au titre du visa régularisation d'un montant total de 200 € conformément à l'article L311-13 D du Ceseda.

### Justificatifs d'état civil

- Passeport en cours de validité, à défaut joindre une attestation de dépôt de demande de passeport avec photo, délivrée par le consulat.
- Si votre nom de naissance ne figure pas sur votre passeport : document du consulat établissant votre identité.
- Acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance, traduit en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français.
- Pièces d'identité des membres de votre famille présents en France.
- **Si vous êtes marié(e)** : carte de séjour du conjoint ; extrait d'acte de mariage ou livret de famille.
- **Si vous êtes divorcé(e)** : joindre en plus de l'acte de mariage ou du livret de famille, le jugement de divorce.
- **Si vous êtes veuf(ve)** : joindre en plus de l'acte de mariage ou du livret de famille, l'acte de décès de votre époux(se).

### Si vous avez des enfants :

- L'acte de naissance de tous vos enfants et le livret de famille, traduit en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français.

### Pour les ressortissants masculins provenant d'un pays autorisant la polygamie

- Attestation de ne pas vivre en France en l'état de polygamie.

### Justificatifs permettant d'apprécier la durée de résidence habituelle et continue en France

- Preuves de votre présence en France depuis au moins 5 ans : documents émanant d'une administration publique (préfecture, service social,...) ou d'une structure privée (attestation bancaire, factures,...).

#### **A minima deux documents probants par an**

- Ressources de la famille (avis d'imposition, bulletins de salaire...).

### Justificatifs de domicile effectif dans le département du Gers

- Justificatif à votre nom de moins de 6 mois (quittance de loyer non manuscrite, facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe, échéancier de prélèvement automatique de moins de 3 mois...).

#### Si vous êtes hébergé(e)

- Attestation établie par l'hébergeant signée et datée de moins de 6 mois.(si particulier -attestation manuscrite) : hôtel, association agréée, etc.
- Photocopie de la carte de séjour ou de la carte d'identité de l'hébergeant s'il s'agit d'un particulier.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois de votre hébergeant (quittance de loyer non manuscrite, facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe, échéancier de prélèvement ..).
- Justificatif à votre nom de moins de 6 mois à l'adresse de votre hébergeant (Ex : attestation sécurité sociale, AME, CAF, avis d'imposition, relevés bancaires...)

## Documents complémentaires à transmettre selon votre situation

### AU TITRE DE LA VIE PRIVEE ET FAMILIALE

#### Justificatifs permettant d'apprécier les « considérations humanitaires » ou les « motifs exceptionnels »

- Par exemple : circonstances humanitaires particulières ; durée du séjour ; exercice antérieur d'un emploi ;
- volonté d'intégration sociale ; qualification professionnelle ; documents relatifs à des services rendus dans le domaine culturel, sportif, associatif, civique ou économique ...

#### Si vous êtes conjoint d'un étranger en situation régulière :

- Preuves de vie commune depuis 18 mois (avis imposition sur revenu, quittance loyer, acte de propriété,
- facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe, attestation bancaire joint ou à même adresse, attestation sécurité sociale commune ou à même adresse...).
- Justificatif récent de non- dissolution du mariage ou du Pacs

#### Si vous avez des enfants vivant en France :

- Tous les certificats de scolarité depuis le début de la scolarisation en France.
- Si vous êtes séparé de l'autre parent qui a la garde de l'enfant : tout document attestant que vous contribuez effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant.

#### Mineurs devenus majeurs :

- Preuves d'une présence en France depuis au moins 2 ans à la date du dix-huitième anniversaire.
- Tous les certificats de scolarité depuis le début de la scolarisation en France.
- Justificatifs de filiations avec les membres de sa famille présents en France : livret de famille, acte de naissance, etc.
- Titres de séjour des parents

#### Si vous êtes père/mère d'un enfant français :

- Preuve de la nationalité française de l'enfant : carte nationale d'identité en cours de validité ou un certificat de nationalité française de moins 6 mois
- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant comportant la filiation
- Résidence en France de l'enfant (preuves par tout moyen ):certificat de scolarité, crèche ...
- Justificatifs suffisamment probants établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou au moins 2 ans (preuve par tous moyens : versement d'une pension, achats destinés à l'enfant, hébergement régulier, intérêt pour la scolarité ...)
- Si la filiation à l'égard du parent français résulte d'une reconnaissance de filiation : Justificatifs suffisamment probants établissant que le parent français contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou au moins de 2 ans (versement d'une pension, achats destinés à l'enfant, hébergement régulier, intérêt pour la scolarité ...)
- A défaut, une décision du juge judiciaire ordonnant au parent de français de s'acquitter de ses obligations découlant de l'article 371-2 du code civil

#### Si vous êtes marié(e) à un(e) ressortissant(e) français(e) :

- Justificatif de mariage : copie intégrale de l'acte de mariage
- Justificatif de l'entrée régulière en France : visa, tampon sur passeport
- Nationalité française du conjoint : carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois
- Communauté de vie de 6 mois en France : déclaration sur l'honneur conjointe attestant de leur vie commune et tous documents permettant d'établir la communauté de vie : bail, quittance ...

#### Si vous êtes pacsé à un ressortissant français :

- Copie du Pacs
- Attestation de non dissolution de moins de 3 mois
- Nationalité française du conjoint : carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois
- Communauté de vie de 1 an en France : déclaration sur l'honneur conjointe attestant de leur vie commune et tous documents permettant d'établir la communauté de vie : bail, quittance ...

## AU TITRE DU TRAVAIL : SALARIÉ OU TRAVAILLEUR TEMPORAIRE

### Si vous faites une demande en qualité de salarié(e) :

- Le formulaire de demande d'autorisation de travail complétés par votre employeur et datés de moins de trois mois CERFA n°15186\*03
- Contrat de travail ou promesse d'embauche détaillée
- Lettre de l'employeur motivant le recrutement, et détaillant les fonctions, diplômes et compétences nécessaires.
- Extrait à jour du Kbis de l'employeur s'il s'agit d'une personne morale, ou à défaut, un avis d'imposition s'il s'agit d'une personne physique, de moins de 3 mois.
- 2 derniers bordereaux de déclaration à l'URSSAF ou à la MSA ou affiliation employeurs particuliers.
- Statut, convention de la société.
- Votre Curriculum vitae (CV) ou tout autre justificatif de votre qualification ou de votre expérience ; le cas échéant, copie du diplôme ou titre permettant l'exercice de l'activité salariée.
- Preuves de l'exercice d'une activité salariée (bulletins de salaire, attestation employeur, chèques emplois services universels, virements bancaires...) depuis l'entrée en France.
- Attestation de concordance d'identité établie par l'employeur, lorsque une autre identité a été utilisée pour travailler.

### Si vous faites une demande dans le cadre d'une activité au sein d'un organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires (OACAS)

- Les pièces justifiant 3 années d'activité ininterrompue exercée à titre principal, pour un volume horaire supérieur à 30 heures par semaine, dans l'organisme d'accueil ainsi que le caractère réel et sérieux de la contribution à cette activité (à minima 1 justificatif probant par mois) ;
- Les pièces justifiant de ses perspectives d'intégration professionnelle (**cf. pièces justificatives pour une demande en qualité de salarié ci-dessus**) ;
- Un rapport établi par le responsable de l'organisme d'accueil précisant notamment :
  - la nature des missions effectuées et leur volume horaire ;
  - les perspectives d'intégration de l'intéressé au regard notamment du niveau de langue, des compétences acquises et le cas échéant, de son projet professionnel ;
  - tout élément tirés de la vie privée et familiale du demandeur ;
- Les pièces justifiant de sa participation active à la vie locale